FO DGFiP
SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
L'INFO 64
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

Comité Technique Local du 5 Octobre 2017

En préambule les élus FO-DGFIP64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Restructurations, expérimentations riment avec suppression, destruction programmée du réseau et exaspération des personnels !
En 2018, 1600 emplois vont être supprimés pour la DGFIP qui se trouve encore très lourdement contributrice des suppressions d'emplois, qu'en sera t-il des suppressions de missions ?
A ce propos, les élus FO-DGFIP64 souhaiteraient connaître la décision de la Direction Générale quant à la désignation des Trésoreries expérimentatrices de la caisse sans numéraire.Ces expérimentations sont censées, selon la Direction Générale, pérenniser ces structures.Permettez-nous d'en douter !

Les élus FO-DGFIP, ont eu l'occasion de vous le signaler à maintes reprises, cette expérimentation, si elle doit être menée à terme, se fait sans l'aval de la plupart des Chefs de Poste (contraints et forcés), sans consultation des élus et au détriment des usagers. Qui plus est, avez-vous recueilli l'assentiment des « Trésoreries de déport » qui devront de facto recevoir un afflux de paiement des particuliers, recevoir des régisseurs qu'ils ne connaissent pas, vérifier des régies sans tenir la comptabilité des valeurs inactives (tickets), procéder à des transferts de comptabilité ?

La réglementation en vigueur impose des seuils aux professionnels .En effet le paiement en espèces est possible jusqu'à 1000€ voire au-delà si vous ne disposez pas de chèque, de compte de dépôt, d'un autre moyen de paiement.Nul n'est censé refuser un tel paiement. Mais il est vrai que la DGFIP n'est pas un professionnel, elle est censée rendre un service public ! ***Cherchez l'erreur*** *!*

La DDFIP des Pyrénées Atlantiques, décisionnaire en la matière, informera-t-elle les élus et le grand public de cette expérimentation ou laissera-t-elle le Comptable et les agents du poste faire face au désarroi, dans le meilleur des cas, la colère des usagers, au pire?

Enfin, l'expérimentation est « une méthode scientifique reposant sur l'expérience et l'observation contrôlée pour vérifier des hypothèses ».La méthode à défaut d'être scientifique, est peu orthodoxe (défaut de concertation, volontariat contraint), nous aimerions connaître l'hypothèse recherchée ?
Peut être le sabordage du réseau rural et donc des Trésoreries de proximité ? La lassitude et l'exaspération de nos collègues qui demanderont les fermetures de postes ? Ne nous voilons pas la face, la caisse sans numéraire et la mise en place du SAR (structure d'appui au réseau) sont destinés à siphonner les petites Trésoreries.

FO DGFIP 64 demande l'abandon de l'expérimentation de caisse sans numéraire pour les postes non volontaires !!!!

Nos visites de postes nous conduisent également à vous faire partager le ressenti de nos collègues et l'inquiétude quant à leur devenir.

*Les collègues du **Sip de Pau Nord** s'inquiètent du possible transfert du recouvrement de Lescar. Pour autant, à **Lescar** nos collègues souffrent également. A ce sujet vous vous étiez engagé à remplacer tout départ à la retraite dans ce poste. Bien que située dans la Ran de Pau, la Trésorerie au 01/09/2017 n'a reçu aucun renfort ! Pouvez-vous nous communiquer les résultats de l'audit et ses conséquences.*
***Au Sip de Pau Sud,** comme dans bon nombre d'autres services c'est le désert !*
*Sans compter **les SPF** qui prennent du retard, car déficitaires également en emplois.*
***Nos collègues du PRS**, en sous-effectif de 50 %, souffrent et s'interrogent sur le devenir et donc la pérennité de la structure. En effet, n'ayant que peu de marge de manœuvre,réglementation nationale oblige, leurs conditions de travail dépendent essentiellement de l'affectation de personnels. Qui plus est, l'ERD, de par la spécificité du PRS ne peut intervenir. Que comptez-vous faire concrètement pour ce service ? A-t-il un avenir ?*

Enfin, nous sommes appelés à examiner les cycles horaires du règlement intérieur de nos collègues du Centre de Contact.
Rappelons au demeurant que la Direction Générale jugeant que le département était excédentaire en B de 3,9 n'a pas transmis les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de ce service.
Rappelons également qu'en juillet à la CAP des B vous avez du « piocher» dans les effectifs du réseau (même si ce sont des affectations ald) et «muter» 3 collègues qui aspiraient légitimement, compte tenu du caractère prioritaire de leurs demandes, à rejoindre la RAN de Bayonne.
Normalement ces collègues auraient bénéficié, de ce que l'on appelle au national les « suites », afin d'obtenir un rapprochement ALD Ran Bayonne.
*Nous vous rappelons à ce titre que le **SPF1 de Bayonne** est en sous-effectif important et que la **Trésorerie d'Hendaye** connaît et va connaître de sérieuses difficultés !*
***Nous dénonçons le temps trop court de formation consacré à nos collègues du Centre de Contact** qui découvrent la complexité de la matière fiscale.Cette « impréparation » imputable exclusivement à notre administration est source de stress pour nos collègues qui passeront 5 heures au téléphone en compagnie de contribuables en quête de renseignements précis.*

Enfin, que penser des stages et concours organisés au niveau régional, obligeant nos collègues à prendre le train tôt le matin à Pau avec un risque de retard car malheureusement ils ne sont pas défrayés de leur hébergement de la veille ?

Que penser dans le TBVS (tableau de veille sociale) du non comptage des heures supplémentaires effectuées par nos collègues non soumis au pointage ?

Les élus FO-DGFIP seront plus que vigilants quant aux conditions de travail de l'ensemble de nos collègues.
A ce titre nous voudrions qu'un point soit établi sur les restructurations envisagées dans l'exercice 2018, y compris concernant la DDFIP (Sirhius, dépenses etc....) conditionnant ainsi le devenir de nos collègues.

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président a tout d'abord indiqué qu'en matière de politique générale, 2018 serait une année charnière, les suppressions d'emplois perdureraient, et qu'au final ce sera certainement la disparition de missions. « N'ayant plus les moyens nécessaires en personnel, nous sommes obligés de nous réorganiser ce qui amène donc à des expérimentations » dixit le Président.

Raison pour laquelle notre département s'est porté candidat pour l'expérimentation de caisse sans numéraire (initiée en 2015 dans d'autres départements).

► **Expérimentation caisse sans numéraire** : Le Président a indiqué qu'il n'en était pas partisan et ne comprend pas « qu'un bâtiment sur lequel flotte le drapeau français puisse être amené à ne plus accepter

la monnaie fiduciaire alors même qu'un commerçant n'a pas le droit de refuser » ! De plus, aucune loi ne vient acter cette situation.

Nos commentaires : mais bon sang pour quelles raisons avoir candidaté *!!!!*

Est-ce la contrepartie du Centre de Contact ? La pression de la Direction Générale ?

Malgré son incompréhension, le DDFIP a tout de même « sélectionné » 4 candidats « désignés volontaires » (Lembeye, Monein, Pontacq et Thèze) et ce, en dépit de l'opposition de certains Chefs de poste.

En outre, la Trésorerie de Thèze a été retenue alors même qu'elle fait partie des propositions de restructurations. Ce projet est en totale contradiction avec la note nationale relative à l'expérimentation des caisses sans numéraire !!! (un poste faisant l'objet d'une fusion ne peut être retenu pour l'expérimentation).

Le Président (M Nesa) a indiqué que Thèze serait enlevée de l'expérimentation si la fusion était validée.

A compter du 1er janvier 2018, ces Trésoreries n'auront plus de caisse en numéraire. Elles ne pourront plus encaisser et payer en numéraire. Elles devront renvoyer les usagers vers les « trésoreries de déport » à moins d'utiliser un autre moyen de paiement(chèque, carte bancaire….).

Quid des personnes sans compte bancaire, de la population âgée, du paiement des secours, de la régularisation des chèques impayés sans oublier des versements des régisseurs ou le versement de l'avance….

Sans parler de la contestation et du mécontentement auxquels auront à faire face les agents de ces postes !

Le dispositif préparatoire à l'expérimentation prévoit l'information des ordonnateurs et du préfet par une lettre du DDFIP.

Pour les usagers……. **il faudra se contenter d'une affichette dans le poste ! A l'heure de la numérisation, c'est un comble !**

Aucune communication nationale n'est prévue...Le Directeur va demander l'autorisation de faire un communiqué de presse mais il ne pense pas l'obtenir …

Par contre, il demandera que les chefs de poste concernés fassent remonter des statistiques : le nombre de personnes qui voulaient payer en numéraire ayant utilisé un autre mode paiement, les incidents, les inconvénients pour les postes de déport etc.…..

Force est de constater,si l'on en doutait encore, que le service public n'est plus désormais au service du public !!! Par contre les statistiques ont un bel avenir.

► **Situation des structures en difficulté** : l'audit mené à Lescar penche pour la solution du transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Pau Nord. C'est la solution que retient également le DDFIP. Il nous a indiqué que les Chefs de service des 2 structures seraient d'accord et qu'il y aurait transfert d'un emploi (a minima). Le tout est de savoir si l'emploi a déjà été transféré, car supprimé ? Sur ce point l'administration se montre très évasive.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par le PRS (50 % de l'effectif), un agent de la Direction est pressenti pour une aide effective et une solution va être trouvée pour renforcer les cadres A. Affaire à suivre….

Le Directeur a reconnu que la situation est difficile dans de nombreuses structures ; les vacances d'emplois sur la RAN de Pau sont de -19 B et -10 C.

FO-DGFIP 64 a de plus interrogé la Direction sur la note de service de septembre 2017 relative aux écrêtements. Celle-ci mentionne le concours pouvant être apporté par le pôle métier ou ressources face aux difficultés rencontrées. M. Cagnat a indiqué qu'il ne fallait pas hésiter à faire remonter les difficultés mais il a également reconnu que ses moyens d'actions étaient limités.

Nous avons également souligné, qu'au delà des personnes écrêtées, il ne fallait pas oublier le personnel au forfait (agents itinérants, chef de service, adjoints) et pour lequel on ne peut quantifier les dépassements d'horaires.

► **Restructurations** :

Le Président a indiqué qu'au niveau national des projets ont été validés et d'autres sont à l'arbitrage du ministre. **Les réponses devraient parvenir pour la 2ème quinzaine d'octobre**.

Suite au malentendu sur la date (01-01-18 et 01-01-2019) lors du dernier CTL (cf notre compte rendu du CTL du 21 septembre), le transfert des amendes à la Trésorerie d'Anglet a été à nouveau abordé. La Direction évoque la date du 01/09/18 car à son sens, un transfert en cours d'année pour les amendes, ne pose pas de difficulté. Cela permet, en outre et à cette date, d'avoir une coordination avec le mouvement des agents. La Direction va se rapprocher du Chef de poste de Bayonne Municipale pour obtenir son avis sur un transfert en cours d'année.

1- Cycles horaires du règlement intérieur du Centre de Contact :

Les agents du CDC ont voté sur 2 propositions et retenu à la majorité (3/4) l'une d'entre elles. Le responsable du centre a indiqué s'être fortement inspiré du CDC de Carcassonne qui a un an d'existence.

Trois équipes sont constituées (après consultation des agents) dont une, en horaires décalés.

La Direction indique que tout cela s'est effectué sans difficulté. Comme toute structure il faudra s'organiser pour les périodes de congés avec éventuellement quelques ajustements.

Le vote ne portait que sur le cycle horaire. **FO DGFIP 64** s'est abstenu car même s'il y a eu un réel effort de concertation et de consultation des agents, il y a fort à penser qu'à court ou moyen terme des difficultés vont apparaître en matière de gestion des horaires et de planning . De plus, le règlement intérieur ne sera présenté aux organisations syndicales (pas de vote) que lors d'un prochain CTL (nous n'avons donc pas de vision globale) même si nous pensons qu'il sera très fortement inspiré de celui de Carcassonne.

2-Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Saint Palais :

La Trésorerie de St Palais demandait, suite au vote des agents, une fermeture le mercredi toute la journée (en sus du lundi).

Encore une fois , le manque de personnels, la souffrance de nos collègues ne pouvant plus faire face, les contraints à réduire leurs horaires d'ouverture au public.

Les agents sont très attachés au service public mais payent le prix des suppressions d'emplois. FO DGFIP 64 a comme d'habitude voté contre cette mesure,non pas contre nos collègues bien entendu, mais en raison des suppressions d'emplois qui mettent à mal le service public et fragilise l'assise en milieu rural de la DGFIP.

Aujourd'hui au PLF 2018 ce sont 1650 emplois de supprimés dont 97%supportés par la DGFIP, en 2019 ce sera entre 20 et 25 000 suppressions combien pour la DGFIP ????

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren 05/59/29/61/17) Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet Adour Océan 05/59/63/85/57)